

dodis.ch/32839

*Le Délégué à la coopération technique du Département politique,
S. Marcuard, à diverses représentations diplomatiques suisses
dans les pays en voie de développement¹*

COOPÉRATION TECHNIQUE

Berne, 22 août 1968

J'ai l'honneur de vous communiquer pour votre information le texte de trois notices² rédigées par les chefs des groupes régionaux de la Section Projets à la suite des voyages qu'ils ont récemment effectués dans la région du monde pour laquelle ils sont compétents. Je souligne qu'il s'agit de

1. *Circulaire*: E2005A#1980/82#160* (t.311).

2. *Cf. le projet de notice de P. Wiesman du 16 mai 1968*, E2005A#1980/82#160* (t.311); *la notice de S. Salvi à S. Marcuard du 8 mars 1968 et la notice de S. Salvi du 17 juillet 1968*, E2005A#1980/82#134* (t.311.2) *et la notice de J. Spiro du 17 juillet 1968*, dodis.ch/33993.



notices sommaires, destinées à notre service seulement; j'ai pensé qu'il vous intéresserait néanmoins d'en prendre connaissance et que leur lecture vous donnerait éventuellement l'occasion de formuler certaines observations nous permettant d'orienter toujours mieux nos actions ou d'augmenter leur efficacité³.

I. Afrique

A. En général

L'Afrique a reçu au cours de ces dernières années un peu plus du 40% des crédits alloués au tiers-monde par le Délégué à la coopération technique dans le cadre de l'aide bilatérale. Cette proportion sera vraisemblablement maintenue en 1968.

En Afrique, la majorité des nations faisant appel à l'assistance technique étrangère entre dans l'une des deux catégories suivantes:

1) Les uns possèdent certains éléments économiques et sociaux qui permettent d'entrevoir à plus ou moins longue échéance un développement intéressant de leur économie. Ces pays reçoivent en général une assistance très substantielle des grandes puissances⁴, ce qui les rend assez exigeants à notre égard. C'est dans ces mêmes pays que se rencontrent le plus d'investissements privés et c'est avec eux que la Suisse entretient les relations économiques les plus intenses (Côte d'Ivoire, Ghana, Nigeria, Uganda, Cameroun, Kenya, Tanzanie et Afrique du Nord)⁵.

3. Pour un aperçu de la question, cf. aussi la liste des pays en voie de développement avec lesquels la Suisse a conclu des accords de coopération technique du 23 août 1968, dodis.ch/32948 et la liste des pays en voie de développement pour lesquels la Suisse a souscrit un engagement du 15 janvier 1969, dodis.ch/32947.

4. Sur la coopération au développement entre la Chine et les pays d'Afrique et d'Asie, cf. la lettre de O. Rossetti à S. Marquard du 7 novembre 1969, dodis.ch/32932.

5. Sur les perspectives économiques en Afrique, cf. la lettre de H. Bühler à R. Montandon du 20 octobre 1967, dodis.ch/33861 et la lettre de F. Bernoulli à S. Marquard du 26 novembre 1969, dodis.ch/34109. Sur la Côte d'Ivoire, cf. la notice de R. Kohli à M. Petitpierre du 23 janvier 1961, dodis.ch/15584 et le PVCF N° 911 du 15 mai 1962, dodis.ch/30609. Sur le Ghana, cf. la lettre de H. Bühler à C. Caillat du 15 février 1968, dodis.ch/34030 et la lettre de F. Schnyder à P. R. Jolles du 22 avril 1969, dodis.ch/34032. Cf. aussi le Protocol between the Government of Ghana and the Swiss Federal Council on the possibilities for promoting trade between Switzerland and Ghana du 11 mars 1957, dodis.ch/17737 et le PVCF N° 726 du 2 avril 1957, dodis.ch/12655. Sur le Nigéria, cf. DDS, vol. 22, doc. 10, dodis.ch/30683; doc. 23, dodis.ch/30368; DDS, vol. 23, doc. 28, dodis.ch/31386; la lettre de E. Diez à F. Real du 5 décembre 1968, dodis.ch/34158 et la notice de H. Grob du 5 juin 1969, dodis.ch/33820. Sur l'Ouganda, cf. le PVCF N° 487 du 17 mars 1967, dodis.ch/34108; la lettre de H. K. Frey à P. R. Jolles du 11 janvier 1968, dodis.ch/34048 et la notice de H. K. Frey du 15 août 1969, dodis.ch/34050. Sur le Cameroun, cf. DDS, vol. 22, doc. 119, dodis.ch/30608 et le PVCF N° 1155 du 7 juillet 1969, dodis.ch/33347. Sur le Kenya, cf. le PVCF N° 487 du 17 mars 1967, dodis.ch/34108 et la notice de H. Grob du 9 avril 1968, dodis.ch/34040. Sur la Tanzanie, cf. le PVCF N° 715 du 23 avril 1965, dodis.ch/32076; le PVCF N° 969 du 1^{er} juin 1965, dodis.ch/32075; la lettre de H. K. Frey à W. Spühler du 13 février 1967, dodis.ch/34033 et le PVCF N° 487 du 17 mars 1967, dodis.ch/34108. Sur l'Algérie, cf. DDS, vol. 20, doc. 14, dodis.ch/12014; DDS, vol. 22, doc. 132, dodis.ch/30376; doc. 134, dodis.ch/30378; doc. 159, dodis.ch/30418; doc. 184, dodis.ch/30413 et doc. 185,

2) Les autres pays beaucoup plus pauvres en ressources naturelles et en personnel qualifié laissent beaucoup plus de liberté aux assistances techniques étrangères qui veulent bien réaliser des projets sur leurs territoires. Economiquement parlant, leurs perspectives de développement sont beaucoup plus réduites et l'assistance technique étrangère y est plus faible (Dahomey, Tchad, Rwanda, Burundi, Mauritanie, Haute-Volta).

L'objectif général de la coopération technique suisse bilatérale peut se résumer comme suit:

1) Apporter aux nations du tiers monde qui manifestent elles-mêmes clairement la volonté de se développer et qui l'ont prouvé par des actes, notre appui pour leur permettre d'atteindre leur but.

2) Renforcer les liens internationaux et créer un climat propice à la solution des problèmes qui peuvent surgir entre les intéressés et la Suisse.

Compte tenu de ces divers éléments, nous sommes d'avis que nos actions doivent se développer d'une part dans les nations potentiellement riches, soit: *Tunisie, Cameroun et Kenya* et d'autre part au *Dahomey, Rwanda, Burundi et Tchad* qui sont plus pauvres.

Ces options n'excluent pas des actions isolées et choisies en fonction des besoins d'autres pays africains et sur recommandation de nos représentations diplomatiques au Nigeria, Ghana et Côte d'Ivoire par exemple.

Le choix des projets est actuellement conditionné par deux facteurs principaux:

1) l'éventail des propositions que nous soumettent les pays intéressés;

2) nos possibilités financières et de recrutement de personnel valable.

Ces contraintes nous conduisent souvent à envisager la réalisation d'actions originales qui sortent parfois un peu du cadre de l'assistance technique traditionnelle (par exemple école assistants sociaux, coopératives de consommation). Cette originalité offre l'avantage que même si l'effort suisse est relativement modeste, il est cependant remarqué dans le pays bénéficiaire; elle offre, en outre, à nos experts la satisfaction de réaliser du neuf. Nous continuerons donc à soutenir ce genre d'actions dans les pays

dodis.ch/30419; *DDS*, vol. 23, doc. 22, dodis.ch/31346; *DDS*, vol. 24, doc. 79, dodis.ch/33711; doc. 104, dodis.ch/33713; doc. 137, dodis.ch/33712 et doc. 164, dodis.ch/32244. *Sur la Tunisie*, cf. *DDS*, vol. 21, doc. 125, dodis.ch/15813; *DDS*, vol. 22, doc. 5, dodis.ch/30626; *DDS*, vol. 23, doc. 26, dodis.ch/31967; la notice de R. Probst à E. Moser et J.-D. Vermeil du 10 mai 1967, dodis.ch/34039; la lettre de E. Moser à R. Stoudmann du 30 mai 1967, dodis.ch/34041 et le *PVCF* N° 1507 du 10 septembre 1969, dodis.ch/34043. *Sur le Maroc*, cf. *DDS*, vol. 20, doc. 124, dodis.ch/12038; la notice de J.-D. Vermeil du 21 septembre 1967, dodis.ch/34024; la notice de P. A. Nussbaumer du 29 août 1967, dodis.ch/34025; la notice de P. Micheli du 22 avril 1968, dodis.ch/34026 et le *PVCF* N° 1741 du 22 octobre 1969, dodis.ch/32355. *Sur l'Egypte*, cf. *DDS*, vol. 19, doc. 81, dodis.ch/9191; *DDS*, vol. 20, doc. 77, dodis.ch/13075; *DDS*, vol. 21, doc. 36, dodis.ch/15547; *DDS*, vol. 22, doc. 76, dodis.ch/30465; doc. 173, dodis.ch/30484 et doc. 188, dodis.ch/30486; *DDS*, vol. 23, doc. 23, dodis.ch/31746; *DDS*, vol. 24, doc. 16, dodis.ch/32243 et doc. 159, dodis.ch/32242. *Sur la Libye*, cf. la notice de R. Probst à P. Micheli du 14 janvier 1964, dodis.ch/31773; la notice de R. Probst à P. Micheli et M. Grässli du 1^{er} septembre 1964, dodis.ch/31774; la notice de C. Ochsenbein à R. Probst du 22 septembre 1964, dodis.ch/31775; la lettre de G. Stucky à R. Stoudmann du 15 juin 1967, dodis.ch/33794 et la lettre C. Gander à P. Micheli du 24 novembre 1969, dodis.ch/33793.

qui offrent des garanties raisonnables de reprise en charge. D'une manière générale, les projets valables, dont la dimension est à notre portée, élaborés par des Africains, seront étudiés avec intérêt, car ils offrent très souvent l'avantage d'être adaptés au milieu auquel ils sont destinés. Les priorités dans les domaines d'activités énoncées dans les communications antérieures du Délégué (agriculture, formation professionnelle, etc.) resteront en vigueur. La dimension des projets se situera en règle générale aux environs de Fr. 500'000 par an. Un à deux projets seulement dépassant ce montant peuvent être réalisés dans les pays choisis comme centre de gravité. En effet, les petits projets présentent pour nous l'avantage de la souplesse dans la direction et permettent une remise des responsabilités plus simple aux pays bénéficiaires.

B. En particulier

1. *Rwanda*: Objectifs prioritaires: Stabilisation et consolidation du travail entrepris.

L'important engagement de la coopération technique suisse dans ce petit pays atteint un degré qui ne sera vraisemblablement pas dépassé au cours de ces prochaines années. Les actions engagées seront poursuivies de manière à obtenir une pleine efficacité des moyens engagés, mais aucune nouvelle action importante n'est envisagée.

Le poste de conseiller économique à la présidence⁶ sera repourvu tant que le président de cette république nous en fera la demande. La coopérative Trafipro⁷ entre dans une phase de stabilisation et de consolidation qui durera vraisemblablement plusieurs années. Notre action d'animation agricole en préfecture de Kibuye devra elle se prolonger pendant plusieurs années avant de pouvoir être reprise en charge par le gouvernement rwandais. Pour la direction du service géologique national, deux boursiers sont en Suisse actuellement et nous espérons qu'ils reprendront la charge de ce service après avoir terminé leurs études. L'on cherchera dès que possible à remettre la responsabilité de la direction du sanatorium national et de l'hôpital, encore entre les mains d'un médecin suisse, à des rwandais, ou, si possible à une autre puissance européenne (éventuellement Autriche). De petites actions de soutien (écoles de forgerons, participation à l'étude de l'implantation d'une industrie) seront éventuellement engagées ces prochaines années. Notre soutien, au Département Missionnaire Romand, pour la création du Collège officiel de Kigali devra vraisemblablement se poursuivre, sous forme de subventions aux frais de fonctionnement, au-delà de la période de construction⁸.

2. *Tunisie*: Ligne directrice jusqu'à fin 1969, consolidation dans le secteur enseignement et expansion dans le domaine de l'industrie du froid. Notre travail dans ce pays se poursuivra avant tout dans le domaine de la formation

6. Cf. doc. 150, dodis.ch/32575.

7. Cf. doc. 52, dodis.ch/32560.

8. Pour un aperçu de la coopération au développement entre la Suisse et le Rwanda, cf. doc. 51, dodis.ch/32558, en particulier note 2.

professionnelle qui a jusqu'à présent donné des résultats encourageants. Outre la poursuite des actions en cours, une école du froid liée à un entrepôt frigorifique pilote est à l'étude. Cette étude débouchera probablement sur un projet important (plus de 3 millions) dont l'exécution nécessitera plus de six ans. Un poste d'expert auprès du Commissaire général au tourisme et au thermalisme sera éventuellement occupé par un compatriote. L'inspecteur fédéral des forêts nous a également approchés pour nous soumettre un avant-projet d'école forestière en Tunisie. Les cours professionnels organisés en Suisse pour des ressortissants tunisiens sont poursuivis⁹.

3. *Cameroun*: Objectif prioritaire: consolidation de l'action dans le domaine social et appui circonstancié des actions d'éducation. A l'exception du domaine social où la Confédération intervient directement à la demande du gouvernement fédéral du Cameroun, la majorité de notre activité dans ce pays passe par le canal des institutions privées. La politique de laïcisation de l'enseignement est poursuivie de plus en plus systématiquement par les autorités locales ce qui ne facilitera pas la tâche des institutions privées suisses. Jusqu'à fin 1969, l'école d'éducateurs et d'assistants sociaux de Bétamba aura atteint ses dimensions optimales. Notre appui à cette institution et aux services qui lui sont liés devra se poursuivre pendant plusieurs années. Une bonne collaboration dans ce domaine avec les autorités de la ville et du canton de Genève se dessine nettement ces derniers temps et il est à souhaiter qu'elle s'intensifiera encore à l'avenir. Un centre de formation agricole est en voie de réalisation dans le Nord de la Fédération, d'autres projets d'institutions privées nous sont annoncés dans le même domaine pour les prochains mois. Le ministère du plan devrait lui-même également nous soumettre un projet de production et de commercialisation de produits agricoles. Au Cameroun occidental un projet d'amélioration des constructions rurales sera prochainement réalisé en régie par une institution privée suisse. Un autre projet d'amélioration de la production laitière nous a été remis sous forme d'ébauche. En outre, les institutions privées continuent à nous proposer des projets dans le domaine de l'enseignement secondaire et de l'industrie légère¹⁰.

4. *Autres pays d'Afrique du Nord (Tunisie exclue)*

Algérie: L'action de reboisement réalisée par l'Aide Suisse à l'Etranger sera poursuivie selon le programme proposé il y a plusieurs années par cette institution. Il en va de même pour l'école professionnelle réalisée à Alger par l'OSEO. Les autres projets qui nous ont été soumis (bourses d'études en Suisse, usine de conditionnement de fruits, école horlogère, etc.) sont actuellement en

9. *Sur la Tunisie*, cf. DDS, vol. 22, doc. 28, dodis.ch/30624; la notice à J. Ruedi du 8 mars 1967, dodis.ch/34013; le PVCF N° 1526 du 30 septembre 1968, dodis.ch/34035; la notice de G. Ducrey du 11 octobre 1968, dodis.ch/34014 et la lettre de S. Marcuard à P. R. Jolles du 9 juin 1969, dodis.ch/34034. Cf. aussi doss. E2005A#1980/82#888* (t.311.09) et E2005A#1980/82#891* (t.311.14).

10. *Sur le Cameroun*, cf. le PVCF délibératif de la 39^{ème} séance du 9 juin 1967, dodis.ch/33283; le PVCF N° 988 du 9 juin 1967, E1004.1#1000/9#723*; le PVCF N° 577 du 17 avril 1968, E1004.1#1000/9#733*; le PVCF N° 1087 du 10 juillet 1968, E1004.1#1000/9#736*; les PVCF N° 419 et N° 420 du 10 mars 1969, E1004.1#1000/9#744* et doss. E2005A#1980/82#396* (t.311) et E2005A#1980/82#402* (t.311.007).

veilleuse; ils seront repris dans la mesure où l'ensemble de nos relations avec l'Algérie s'amélioreront¹¹.

Maroc: Une brève mission géologique qui constitue la poursuite d'une action antérieure est provisoirement maintenue. Un comité d'action pour l'aide au tiers-monde s'est constitué à Nyon avec le but de réaliser une action d'animation agricole au Maroc; ce projet est toutefois encore très vague et le choix du pays bénéficiaire n'est en réalité pas encore définitif.

La coopération suisse avec le Maroc pourrait être activée du moment où le problème de l'indemnité des biens suisses nationalisés aura pu être réglé¹².

RAU: Une demande de subvention d'un service social¹³ au Caire nous est annoncée par une institution privée suisse. Nous attendons pour nous prononcer des précisions d'ordre technique.

5. *Autres pays d'Afrique occidentale*

Congo-Kinshasa: Le Collège Pestalozzi réalisé par l'EPER continuera à recevoir notre appui financier pour son fonctionnement. Cette institution s'efforce d'africaniser aussi rapidement que possible ses cadres. Une action dans le domaine médical est envisagée en 1969 pour assurer une transition sans heurts trop violents à l'hôpital suisse de Kintambo d'où la Croix-Rouge Suisse se retirera prochainement¹⁴.

Dahomey: Outre les actions de notre section des volontaires qui s'étendent en harmonieuse collaboration avec le travail de l'USC. La création d'une coopérative de consommation sera prochainement entreprise en régie par cette même USC. Cet important projet nous permettra d'exploiter les expériences réalisées au Rwanda. Elle contribuera à la stabilisation du coût de la vie¹⁵.

Tchad: Le programme d'animation agricole réalisé par la coopération technique suisse et par l'Aide Suisse à l'Etranger au sud du Tchad se développe de façon satisfaisante. Cette action sera poursuivie avec l'aide de notre service des volontaires. Son objectif principal est la création de nouveaux centres et la remise successive des anciens centres aux homologues tchadiens. Une petite action d'animation rurale féminine nous a récemment été soumise par une institution privée suisse. Elle est actuellement à l'étude¹⁶.

11. *Sur l'Algérie, cf. DDS, vol. 22, doc. 127, dodis.ch/30370; doss. E2005A#1978/137#139* (t.311.002); E2005A#1983/18#180* (t.311.002); E2005A#1980/82#147* (t.311.18); E2005A#1980/82#142* (t.311.10); E2005A#1980/82#146* (t.311.17) et E2005A#1978/137#149* (t.311.012).*

12. *Sur le Maroc, cf. la lettre de R. Probst au Service de la Coopération technique et à la Division des affaires politiques du 13 avril 1967, dodis.ch/34023; doss. E2005A#1983/18#570* (t.311.8) et E2005A#1983/18#569* (t.311.4).*

13. *Sur le projet Service Social Boulac au Caire proposé par l'Entraide des Eglises Protestantes Suisses (EPER), cf. doss. E2003A#1980/85#811* (o.222) et E2003A#1984/84#831* (o.222).*

14. *Sur le Congo, cf. doc. 39, dodis.ch/33051 et la notice de S. Marquard du 3 avril 1970, dodis.ch/33050.*

15. *Sur le Benin et le projet d'une coopérative de consommation, cf. le PVCF N° 1187 du 14 août 1968, dodis.ch/34052.*

16. *Cf. l'Accord de commerce, de protection des investissements et de coopération technique entre la Confédération suisse et la République du Tchad du 21 février 1967, RO, 1968, pp. 9-13. Cf. aussi le PVCF N° 1806 du 29 octobre 1969, E1004.1#1000/9#751*; doss. E2005A#1980/82#854* (t.311.003) et E2005A#1983/18#841* (t.311.0059). Sur la question de*

Nigéria et Côte d'Ivoire: Dans ces deux pays, notre action se limitera à un soutien aux écoles d'horlogers-rhableurs créées par la Fédération horlogère. D'autres interventions mineures (bourses d'étude, stages etc.) ne sont cependant pas exclues¹⁷.

Haute-Volta, Ghana: Seules quelques actions d'institutions privées isolées recevront une subvention¹⁸.

Sénégal: Une action de moyenne envergure dans le domaine social est à l'étude¹⁹.

Guinée: Les cours pour employés de banque organisés par un expert suisse continueront à fonctionner²⁰.

6. Autres pays d'Afrique orientale

Tanzanie: L'action d'animation agricole entreprise dans le sud du pays sera renforcée par l'envoi de trois experts en remplacement de M. R. Pasquier, chef du projet, qui rentre à la centrale. Le service des volontaires continue à nous donner dans ce domaine son appui en personnel. Les institutions privées continuent à développer une activité très positive dans le domaine de la coopération pour le développement. C'est ainsi qu'un bloc pathologique sera construit sous l'égide de la Fondation bâloise à l'université de Dar es Salaam. Un projet d'école artisanale est attendu pour l'année prochaine de la part d'une mission catholique suisse²¹.

Madagascar: Le projet de lutte contre la bilharziose au sud-ouest de Madagascar se poursuivra avec l'appui supplémentaire de deux volontaires suisses. A l'instigation d'un expert suisse de la FAO, un spécialiste suisse fera prochainement une expertise de courte durée sur l'utilisation de matériel de laiterie pour la valorisation de la récolte de fruits. Au moins deux projets émanant d'institutions privées sont annoncés dans le domaine de la formation artisanale et agricole²².

Kenya: Faute de trouver un expert qualifié, la mission d'étude projetée dans le domaine de la formation hôtelière n'a pas encore pu être réalisée. En ce qui concerne la mission vétérinaire, prolongation de la mission de courte durée réalisée l'an passé, les candidats experts pressentis pour la réaliser ne

la promotion de la femme dans le cadre de la coopération au développement, cf. le compte rendu de E. Feller du 6 avril 1967, dodis.ch/32945.

17. Cf. DDS, vol. 22, doc. 79, dodis.ch/30252 et doss. E2005A#1980/82#659* (t.311.002) et E2005A#1983/18#299* (t.311.002).

18. Sur le Ghana, cf. DDS, vol. 22, doc. 79, dodis.ch/30252; la lettre de S. Marcuard à F. Schnyder du 22 novembre 1967, dodis.ch/34031; la lettre de L. Battista à F. Schnyder du 17 mars 1969, E2005A#1980/82#260* (t.311) et l'Accord de commerce, de protection des investissements et de coopération technique entre la Confédération suisse et la République de Haute Volta du 6 mai 1969, RO, 1969, pp. 1060-1064.

19. Cf. doss. E2005A#1983/18#784* (t.311.012).

20. Sur la Guinée, cf. le PVCF N° 1576 du 18 septembre 1967, dodis.ch/32871 et doss. E2005A#1980/82#277* (t.311.09).

21. Sur la Tanzanie, cf. le PVCF N° 1407 du 11 septembre 1968, E1004.1#1000/9#738* et le PVCF N° 2028 du 16 décembre 1968, E1004.1#1000/9#741*. Cf. aussi doss. E2005A#1980/82#828* (t.311.500); E2005A#1980/82#815* (t.311.009) et E2005A#1980/82#817* (t.311.012).

22. Sur Madagascar, cf. la lettre de C. Ochsenbein à E. Moser du 26 mars 1969, dodis.ch/34046. Cf. aussi doss. E2005A#1980/82#514* (t.311.013) et E2003A#1984/84#780* (o.222).

seront vraisemblablement pas disponibles avant l'hiver prochain. La mission d'expert en entomologie agricole qui se poursuit depuis plusieurs années devra vraisemblablement être une fois de plus prolongée. Toutefois, la présence d'étudiants kenyans en entomologie permet d'entrevoir la reprise du poste occupé par notre expert dans un avenir pas trop éloigné²³.

Burundi: Nous avons reçu une demande d'une institution privée pour la subvention à une deuxième phase de construction à l'école secondaire de Ngozi. D'autres demandes nous parviendront prochainement pour la construction d'un bâtiment universitaire et pour un petit projet d'animation agricole dans la plaine de la Ruzizi. La mission de professeur en statistique économique sera prolongée. La Croix-rouge suisse envisage également une action de formation technique de personnel de la Croix-rouge du Burundi²⁴.

Malawi: Les pourparlers pour la conclusion d'un accord avec cet état dans le but de réaliser un projet de construction de meubles à l'échelon semi-industriel seront poursuivis²⁵.

Ethiopie: Il est possible que nous recevions d'ici quelques mois une demande d'assistance dans le domaine de l'animation agricole au centre du pays.

Lesotho, Botswana et Swaziland: Une demande d'assistance à l'université commune à ces trois pays nous est parvenue. Elle est à l'étude. Nous avons l'intention d'explorer systématiquement les possibilités de coopération technique avec ces trois pays à la fin de cette année. Nous désirons ainsi permettre à ces pays de diversifier un peu leurs sources d'assistance²⁶.

Zambie: Un projet de construction d'école secondaire à Sefula va être réalisé avec notre appui financier par une institution privée (DMR)²⁷.

II. Asie

Bis heute hat sich der Einsatz der schweizerischen technischen Zusammenarbeit in Asien vor allem auf den indischen Raum konzentriert²⁸. Hauptgrund dafür ist die starke Präsenz schweizerischer Privatorganisationen: SAH, HELVETAS (Nepal), konfessionelle Organisationen etc. Die Arbeit in den

23. Sur le Kenya, cf. la notice de O. Hafner du 21 août 1967, dodis.ch/34042 et la notice de H. Grob du 9 avril 1968, dodis.ch/34040. En juillet 1969 le Conseil fédéral a décidé d'autoriser la négociation d'un accord-cadre de coopération technique et scientifique avec la République du Kenya; PVCF N° 1185 du 9 juillet 1969, E1004.1#1000/9#748*. Cf. aussi doss. E2005A#1983/18#488* (t.311.006); E2005A#1980/82#469* (t.311.007) et E2005A#1980/82#471* (t.311.009).

24. Sur le Burundi, cf. la lettre de H. K. Frey à S. Marquard du 9 mai 1967, dodis.ch/34045 et le PVCF N° 1903 du 12 novembre 1969, dodis.ch/34044. Cf. aussi doss. 2005A#1980/82#197* (t.311.003) et E2005A#1980/82#199* (t.311.007).

25. Cf. le PVCF N° 378 du 11 mars 1968, E1004.1#1000/9#732* et doss. E2005A#1980/82#550* (t.311.01).

26. Sur le Lesotho, cf. la lettre de A. Escher à P. Micheli du 10 avril 1967, dodis.ch/32533. Cf. aussi doss. E2005A#1980/82#178* (t.311).

27. Cf. doss. E2005A#1980/82#920* (t.311.02).

28. Vgl. dazu die Notiz von Th. von Fellenberg vom 16. Januar 1968, dodis.ch/32640 und die Notiz Asienprojekte vom September 1969, dodis.ch/32949.

Siedlungen für Tibeter-Flüchtlinge²⁹, die in Nepal und Indien ziemlich stark ins Gewicht fällt, hat ihren speziellen historischen Hintergrund (Übernahme der Aktion vom IKRK in Nepal). Es stellt sich nun die Frage, ob wir das Bundesprogramm mit Ausnahme der laufenden Unterstützungen privater Hilfsorganisationsprojekte und bereits erfolgter Zusagen über den indischen Raum hinaus erweitern wollen oder nicht. Nach Abwägen aller Vor- und Nachteile kommen wir zum Schluss, dass *Indien* weiterhin unser Hauptschwerpunktland bleiben soll. Wenn wir uns auch gewissen zunehmenden Schwierigkeiten politischer und administrativer Natur bewusst sind, so muss doch daran erinnert werden, dass Indien pro Kopf der Bevölkerung von allen Entwicklungsländern, die der UNO angeschlossen sind, noch am wenigsten technische Hilfe erhalten hat. Aber wichtig ist vor allem, dass wir dank unseres bisherigen Einsatzes schon wertvolle Erfahrungen gesammelt haben, dass unsere Aktionen (vor allem Kerala und Tibeter Projekte) in Regierungskreisen über ein gewisses Prestige verfügen, und dass sich im Anschluss an einzelne Projekte neue Entwicklungsmöglichkeiten abzeichnen. Das Viehzuchtprojekt in Kerala hat Ausstrahlungsmöglichkeiten vor allem auf dem Wege der künstlichen Besamung in Kerala selbst, dann nach Madras und Mysore (offizielle Anfragen liegen vor) sowie eventuell nach Himachal Pradesh und Nepal. Im Anschluss an die tibetischen Siedlungsprojekte Mundgod und Bylakuppa in Mysore sind landwirtschaftliche Entwicklungsprojekte in den umliegenden indischen Panchayats in Vorbereitung (Bewässerung, teilweise Mechanisierung, besseres Saatgut, Viehzucht). In Maharashtra und Gujarat, wo die SAH (Schweiz. Auslandhilfe) seit Jahren aktiv ist bestehen Anschlussprojekte an die bisher unterstützten landwirtschaftlichen Schulen. Als neue Aktion ist ein Brunnenbohrprogramm im Punjab (Moga) in Abklärung, wobei Nestlé (Food Specialities Ltd.) als ausführendes Organ eingesetzt werden soll. Wieweit die Aktionen der konfessionellen Organisationen (vor allem Schulen, Spitäler, technische Ausbildung, landwirtschaftliche Extension) in den kommenden Jahren einen gewissen Rückgang erfahren werden (Visaschwierigkeiten, etc.) ist abzuwarten³⁰.

29. Zu *Indien* vgl. *DDS, Bd. 23, Dok. 74*, dodis.ch/30929, *Anm. 20*; das Schreiben von R. Fässler an S. Marcuard vom 1. Februar 1967, dodis.ch/32661; das Protokoll von A. Boss vom 17. Juli 1968, dodis.ch/32664; das *BR-Prot. Nr. 1656* vom 23. Oktober 1968, dodis.ch/32662 und das Schreiben von A. R. Lindt an P. Micheli vom 18. Oktober 1969, dodis.ch/32666. Zu *Nepal* vgl. *DDS, Bd. 23, Dok. 112*, dodis.ch/30931, *Anm. 14*; die *Notiz* von R. Wilhelm vom 23. Februar 1967, dodis.ch/32820; das *PR-Prot. Nr. 98* vom 24. Januar 1968, dodis.ch/32861; die *Notiz* von H. Miesch vom 7. Mai 1968, dodis.ch/32870; den *Bericht* von P. Wiesmann vom 12. Juni 1969, dodis.ch/32869; das *Memorandum des Delegierten für technische Zusammenarbeit des Politischen Departements an den Vertreter des Dalai Lama in Genf* vom 28. Oktober 1969, dodis.ch/32868 sowie das Schreiben von A. R. Lindt an S. Marcuard vom 23. Dezember 1969, dodis.ch/32867.

30. Zu *Indien* vgl. *DDS, Bd. 23, Dok. 74*, dodis.ch/30929; die *Notiz* von Th. von Fellenberg an S. Marcuard vom 27. Juni 1967, dodis.ch/32678; die *Notiz* von J.-F. Giovannini vom 7. August 1968, dodis.ch/32679; die *Notiz* von H. Bühler vom 30. August 1968, dodis.ch/32683; die *Notiz* von J.-F. Giovannini vom 14. April 1969, dodis.ch/32709; den *Bericht* von M. Heimo vom 6. Juni 1969, dodis.ch/32656 und die *Notiz* von R. Högger vom 22. September 1969, dodis.ch/32682; zu den *Visaschwierigkeiten* vgl. *Dok. 12*, dodis.ch/32673; zu *Kerala* vgl. das Schreiben von R. Pestalozzi an R. Fässler vom 14. Juni 1967, dodis.ch/32676 und das *BR-Prot. Nr. 981* vom 9. Juni 1969,

Nepal bleibt unser zweites Schwerpunktland. Das Tibeter-Teppichprojekt wird von uns noch weiterhin beratend unterstützt, vor allem auf dem Sektor Vermarktung. Die Tibeter-Landwirtschaftsaktionen sollen nach Möglichkeit in grössere Entwicklungsprojekte eingebaut werden. Die Freiwilligenaktion des Bundes wird noch ausgeweitet (möglichst in Zusammenhang mit eigenen Projekten). Eine engere Zusammenarbeit mit SATA (Helvetas) wurde eingeleitet (Gründung eines SATA-Pools) wobei der Bund grössere finanzielle Leistungen erbringen und SATA die grösseren Projekte in Regie weiterführen wird. Eine Ausdehnung der Aktion soll vor allem in Anlehnung an die schon bestehenden Projekte ins Auge gefasst werden: landwirtschaftliche Extension in Ostnepal, Elektrizitätsabteilung Balaju, sowie Kleinkraftwerke. Weitere Möglichkeiten: ein Zentrum für Berglandwirtschaft in Westnepal, eventuell auch ein landwirtschaftliches Projekt im Terai; Beteiligung beim Brücken- und Strassenbau (im Zusammenhang mit eigenen Projekten)³¹.

Unsere Zusammenarbeit mit *Pakistan* soll aktiviert werden. Für diesen Entschluss sprechen neben wirtschaftlichen Gründen (Pakistan hat eine stark passive Handelsbilanz mit der Schweiz) auch politische Gründe (gewisses Gegengewicht gegenüber starkem Einsatz in Indien). Die begonnene Obstbauaktion wird im nördlichen Berggebiet weitergeführt. Zwei Stipendiaten sind zur Ausbildung in der Schweiz. Nach ihrer Rückkehr wird der Einsatz von weiteren Schweizer Experten (eventuell Freiwilligen) geprüft. Aus der Kurzmission Teppichexpertin resultiert voraussichtlich eine Zusammenarbeit mit dem geplanten «Institute of Industrial Design» in Karachi. Eine Anfrage besteht ferner zur Zusammenarbeit mit der «Agricultural Development Authority» auf dem Sektor Viehzucht und Futterbau in der Gegend von Rawalpindi. Die Schweizerische Stiftung für Entwicklungshilfe plant die Eröffnung einer Feinmechanikerwerkstätte in Ostpakistan, ähnlich derjenigen in Karachi, wobei auch eine Abteilung Elektronik eingeschlossen würde. Es soll schrittweise vorgegangen werden, da man zuerst Erfahrung in der Zusammenarbeit mit den pakistanischen Behörden sammeln will³².

Kleinere Aktionen in anderen asiatischen Staaten sind in Vorbereitung. Sie ergeben einen gewissen Risikoausgleich zur stärkeren Konzentration im indisch-pakistanischen Raum.

Malaysia: Aus der Mitarbeit bei der «Federal Industrial Development Authority» resultieren vielleicht gewisse Möglichkeiten auf dem Gebiete der Kleinindustrie³³.

E1004.1#1000/9#747*; zum *Bewässerungsprojekt in Moga* vgl. *Doss.* E2005A#1980/82#355* (t.311.045); zur *Schweizerischen Auslandhilfe* vgl. *Doss.* E2005A#1980/82#366* (t.311.055), E2005A#1983/18#385* (t.311.047) und E2005A#1983/18#387* (t.311.054).

31. Zu *Nepal* vgl. *Dok.* 183, dodis.ch/32819; zur *Mission von M. Grässli* vgl. *das Schreiben von M. Grässli an S. Marcuard vom 8. September 1969*, dodis.ch/32857 und *das Schreiben von A. R. Lindt an P. R. Jolles vom 25. Oktober 1969*, dodis.ch/32855.

32. Zu *Pakistan* vgl. *das Schreiben von S. Marcuard an S. Masnata vom 25. September 1967*, dodis.ch/32813. Zum *Transferkredit und den Wirtschaftsbeziehungen* vgl. *Dok.* 144, dodis.ch/32801.

33. Zu *Malaysia* vgl. *die Notiz von W. Schwendener vom 4. August 1969*, dodis.ch/33345.

Ceylon: Eine kombinierte Freiwilligenaktion (Community Development) ist in Vorbereitung. Ein Projekt zur Förderung des Tourismus wird erwartet³⁴.

Thailand: Im Anschluss an das vom Bund finanzierte Hochspannungslabor soll in der zweiten Phase ein Kursprogramm auch für die umliegenden Länder durchgeführt werden³⁵.

Indonesien: Eventuell eine Aktion in Landwirtschaft (Bewässerungsprojekt; Schädlingsbekämpfung) oder in Berufsausbildung (Projekt wird erwartet).

Die Anfrage zur Förderung des Tourismus und der Hotellerie (Fachlehrer) ist zurückzustellen³⁶.

Türkei: Das im Rahmen des Konsortialkredites OECD verwirklichte Milchwirtschaftsprojekt Kars/Istanbul entwickelt sich normal. Die Bauphase ist mehr oder weniger abgeschlossen. Der Betrieb der Fabriken wird im Frühjahr 1969 aufgenommen³⁷. Sonst sind für die nähere Zukunft keine grösseren Aktionen geplant.

III. Amérique latine³⁸

A. En général

Dans le cadre des deux premiers crédits de programme accordés par le Parlement à la coopération technique, ce n'est que le 6% de nos moyens que nous avons consacré à l'Amérique latine. Les pays qui ont bénéficié de cette aide modeste ont été pour des raisons qui sautent aux yeux, les pays dans lesquels nous avons une forte colonie suisse, d'importants intérêts et une représentation

34. Zum Tourismusprojekt vgl. die Notiz von R.-E. Troillet an P. Wiesmann vom 15. September 1969, dodis.ch/32474. Zum Community Development Movement vgl. Doss. E2005A#1980/82#209* (t.311.001).

35. Zu Thailand vgl. das Schreiben von H. Bühler an F. Schnyder vom 3. November 1967, dodis.ch/33910; das Schreiben von R. Hartmann an S. Marcuard vom 17. Juli 1969, dodis.ch/33913 sowie das Schreiben von H. Bühler an R. Hartmann vom 10. November 1969, dodis.ch/33914.

36. Zu Indonesien vgl. Dok. 184, dodis.ch/33254 sowie das Schreiben von P. Wiesmann an vom J.-F. Revilliod vom 27. November 1968, dodis.ch/33438.

37. Zum OECD-Konsortium vgl. das Schreiben von W. Fuchss an P. Micheli vom 18. März 1963, dodis.ch/19033; das Schreiben von P. Micheli an die Handelsabteilung des Volkswirtschaftsdepartements vom 14. Oktober 1963, dodis.ch/19040; das BR-Prot. Nr. 382 vom 26. Februar 1965, dodis.ch/31849; die Schreiben von A. Marcionelli an P. R. Jolles vom 2. Mai 1967, dodis.ch/33003 und dodis.ch/33008; das Schreiben von A. Marcionelli an P. R. Jolles vom 22. November 1967, dodis.ch/33006 und das BR-Prot. Nr. 1342 vom 28. August 1968, dodis.ch/33009. Zum Milchwirtschaftsprojekt vgl. die Notiz von R. Wilhelm vom 20. Oktober 1962, dodis.ch/19046 und die Schreiben von A. Marcionelli an S. Marcuard vom 14. August und vom 21. Oktober 1968, dodis.ch/32999 und dodis.ch/33000.

38. Pour un aperçu sur la coopération technique suisse en Amérique du Sud, cf. la lettre de G. Baechtold à W. Spühler du 11 avril 1968, dodis.ch/33989; les notices de J. Spiro du 17 juillet 1968, dodis.ch/33993; du 22 août 1968, dodis.ch/33996 et du 11 septembre 1968, dodis.ch/33998. Pour l'Amérique centrale, cf. aussi la lettre de A. Escher à S. Marcuard du 28 septembre 1967, dodis.ch/33990 et la notice de H.-P. Cart et de R. Dannecker du 10 octobre 1969, dodis.ch/33999.

diplomatique; il s'agissait notamment de l'Argentine, du Brésil, du Chili, de la Colombie et du Pérou³⁹.

Lors de la conférence annuelle de la coopération technique d'avril 1967, l'on exprima le vœu que notre service montre davantage d'intérêt vis-à-vis de cette région du monde. Au Conseil national, des députés s'étaient déjà prononcés dans le même sens. Enfin, eu égard aux emprunts qu'elle était autorisée à placer sur le marché suisse, la Banque Interaméricaine du Développement (BID) acceptait de traiter notre pays de la même manière que les pays membres de cet établissement bancaire pour la fourniture de biens d'équipement; cette faveur ne pouvait qu'encourager le développement de nos exportations vers ces pays, notre balance commerciale s'est encore améliorée vis-à-vis de l'Amérique latine, ce qui justifie également un effort accru de la part de la coopération technique à l'égard de ce sous-continent.

Les pays latino américains les plus avancés offrent un intérêt certain pour le secteur privé suisse (l'importance de nos investissements en Argentine p. e., au Brésil⁴⁰ ou au Pérou⁴¹ en témoignent); il paraît dès lors logique d'orienter dans une mesure sensiblement plus importante l'aide directe de la Confédération vers les pays de l'Amérique latine qui sont le plus en retard, qui par conséquent ont un urgent besoin d'une aide extérieure et qui cependant offrent à moyen terme des perspectives économiques intéressantes.

Ceci dit, je retiens du voyage que j'ai récemment effectué les aspects suivants:

1) L'intérêt que les gouvernements du Paraguay, de la Bolivie et de l'Equateur témoignent vis-à-vis des méthodes de la coopération technique suisse⁴². Le fait que nos actions soient basées sur une véritable coopération dont toute notion d'assistance et toute ingérence politique sont bannies contraste avec la manière de faire d'autres pays. L'attitude positive de ces gouvernements à notre égard représente un gage de succès pour les programmes que nous entreprendrions.

2) Les perspectives commerciales que ces pays peuvent offrir au nôtre. J'ai parlé de l'élevage valable pour les trois pays précités à la condition que l'on prenne la peine de s'en occuper. Puis l'appui de bureaux d'ingénieurs-conseils, avec comme conséquence logique, la préparation de projets où du matériel suisse pourra être utilisé. Certes, des facilités financières devront être accordées, mais dans un cadre raisonnable.

3) Quel contenu donner à notre effort? L'expérience péruvienne peut servir d'exemple et il convient d'en tirer parti. Une trop grande multiplication

39. *Sur les colonies suisses et les relations économiques avec l'Argentine, le Brésil et le Chili, cf. la notice de J. Ruedi du 29 septembre, dodis.ch/33901.*

40. *Cf. doc. 113, dodis.ch/33260; le PVCF N° 1460 du 1^{er} septembre 1967, dodis.ch/33605 et la notice de P.-Y. Simonin à G. E. Bucher du 29 mai 1969, dodis.ch/33754.*

41. *Cf. le PVCF N° 1160 du 24 juin 1967, dodis.ch/33956; la lettre de H. Hess à S. Marcuard du 31 décembre 1968, dodis.ch/33959; la notice de S. Marcuard du 6 août 1968, dodis.ch/33958 et le PVCF N° 1224 du 18 juillet 1969, dodis.ch/33960. Cf. aussi doc. 121, dodis.ch/33129.*

42. *Sur la Bolivie, cf. le PVCF N° 1487 du 23 septembre 1968, dodis.ch/33897 et la lettre de E. Léchet à H. Hess du 14 mai 1969, dodis.ch/33890. Sur l'Equateur, cf. le PVCF N° 1310, dodis.ch/34064.*

de petits projets n'est pas recommandable et sans vouloir retomber dans le projet unique, un juste milieu doit être trouvé. En effet, dans les pays andins, où des différences profondes existent en raison de la géographie qui leur est si particulière, il est logique de ne pas limiter un projet d'élevage à une seule station si l'on veut que l'expérience soit valable non seulement sur le plan d'une assistance technique étroite et localisée, mais bien sur celui plus large d'une véritable coopération bilatérale entre deux gouvernements.

C'est ainsi que pour la Bolivie, dont l'énorme potentiel herbager devrait être mieux exploité pour faciliter le retour à une économie équilibrée, c'est le développement de l'élevage qui devrait être considéré comme prioritaire.

C'est à des fins similaires que l'on arrivera avec les programmes projetés pour l'Equateur et le Paraguay. Le premier, en étant doté d'un crédit de coopération technique pourra financer des études globales ou sectorielles dans la région de Guyaquil et aborder éventuellement les problèmes que posent par exemple la reconversion des plantations bananières ou d'autres cultures, dont celles herbagères destinées à l'élevage. Le second aidera les coopératives agricoles à améliorer les méthodes de production de leurs membres et à diversifier leurs sources de revenus en dépassant la monoculture.

J'en arrive à la conclusion que les pays du «groupe andin», à l'exception de deux extrêmes, la Colombie et le Chili⁴³, forment un ensemble, qui logiquement constituerait un véritable «Schwerpunkt» ou si l'on préfère, l'extension du «Schwerpunkt» péruvien. Mêmes finalités (amélioration de l'élevage et de l'affouragement), bien que les moyens pour y parvenir soient différents.

L'autre «Schwerpunkt» latino-américain est constitué par le marché commun de l'Amérique centrale. Pour cette région, d'autres buts doivent être atteints, puisqu'ils concernent avant tout l'intégration. Certes de petites actions isolées peuvent être envisagées pour l'un ou l'autre des pays, mais cela ne devrait en aucun cas devenir une règle. C'est ainsi que l'école professionnelle de San José est ouverte ou le sera pour des candidats des républiques voisines. Un autre projet à l'étude vise à la création d'une faculté de zootechnie centre-américaine, à Guatemala. En agissant ainsi, on ne peut que hâter cette intégration si nécessaire au développement des économies régionales, en même temps que démontrer une unité d'action dans la politique d'aide que notre pays entend mener dans cette zone.

B. En particulier

Des suggestions rapportées de mon voyage, certaines ont déjà pris forme et font l'objet de propositions au Conseil fédéral.

Au *Paraguay*⁴⁴, un centre de formation théorique et pratique de conseillers en coopératives agricoles pouvant agir également sur le plan de la vulgarisation. Mise en place des premiers éléments industriels pour la valorisation de la production agricole d'une coopérative.

43. Cf. le PVCF N° 1796 du 13 novembre 1968, dodis.ch/33899 et la notice de J. Keller du 17 septembre 1969, dodis.ch/33911.

44. Sur le Paraguay, cf. doss. E2005A#1980/82#676* (t.311).

En *Bolivie*, création d'un laboratoire universitaire de recherches appliquées dans le domaine de la nutrition animale et de trois centres d'élevage en vue du croisement des races locales avec du bétail importé des races brunes des Alpes et d'Hérens. Chacun d'eux doté d'une petite laiterie pilote.

En *Ecuador*⁴⁵: A l'appui d'un crédit de 10 millions accordé avec la garantie de la Confédération, octroi d'un crédit additionnel d'un million destiné à financer les études par des bureaux d'ingénieurs-conseils suisses dans les domaines industriels et agro-industriels. Un projet industriel pilote susceptible de valoriser les excédents bananiers et éviter le gaspillage de cette denrée alimentaire.

Au *Panama*, des experts étudieront le problème que représente une utilisation rationnelle des ordures ménagères de la ville de Panama. Cette mission est confiée à l'Institut fédéral pour la protection des eaux de l'Ecole polytechnique fédérale.

Au *Pérou*⁴⁶, un expert de très haut niveau conseillera le Ministère des finances et la Banque centrale en matière de politique financière.

En *Amérique centrale*, la création d'une faculté d'ingénieurs sanitaires au Guatemala est étudiée par l'Ecole polytechnique fédérale.

Enfin, plusieurs missions de bureaux d'ingénieurs-conseils comme de voyages d'études en Suisse sont examinées à l'intention de diverses organisations demanderesse. Il est encore prématuré de faire des pronostics quant à leur aboutissement.

45. Cf. le PVCF N° 913 du 6 mai 1966, dodis.ch/31901 et le PVCF N° 1310 du 28 août 1968, dodis.ch/34064.

46. H. Bachmann. Cf. la notice sur la réunion avec H. Bachmann de la Division du commerce du Département de l'économie publique du 13 novembre 1969, dodis.ch/33947.